
COMPTE RENDU

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du mardi 24 Mai 2022

L'an deux mille vingt-deux et le mardi 24 mai à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de BROMMAT s'est réuni au lieu de ses séances sous la présidence de Monsieur Didier CAYLA, Maire.

Présents : ALBOUY Florent, BONNET Jérôme, BOUNIOL François, COUDOUEL Pierre, DELPIROU Hervé, DESBLATS Nicole, DUVAL NOLORGUES Christiane, LABAT BRIEU Christine, PRUNET Lucie, RAOUL Florence, SALIS Laurence, VEYRES Nadine.

Absents : FERREBOEUF Murielle qui avait donné procuration à CAYLA Didier, SOULENQ Joseph qui avait donné procuration à COUDOUEL Pierre

1. SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accorder les subventions suivantes :

<i>AAPPMA (Société de Pêche)</i>	400,00
<i>ADA ESPALION</i>	664,35
<i>ADMR CARLADEZ</i>	800,00
<i>AFM TELETHON (Lutte Myopathie)</i>	500,00
<i>AMICALE DES SAPEURS POMPIERS DU CARLADEZ</i>	1 000,00
<i>AU FIL DE L'EAU</i>	3 500,00
<i>ANCIENS COMBATTANTS</i>	500,00
<i>APE DU COLLEGE</i>	600,00
<i>APE ECOLE DE BROMMAT</i>	2 000,00
<i>ASS ASSISTANTES MATERNELLES DU CARLADEZ</i>	200,00
<i>ASS COLLEGE SPORT SCOLAIRE</i>	135,00
<i>ASSOCIATION DES SCLEROSES EN PLAQUES</i>	200,00

<i>ASSOCIATION PASSERELLE (insertion)</i>	100,00
<i>ASSOCIATION RESIDENCE PARC DE LA CORETTE</i>	500,00
<i>CARLADEZ GOUL SPORTIF</i>	1 400,00
<i>CARLADEZ GOUL SPORTIF FEMININ</i>	500,00
<i>CLUB BASKET</i>	300,00
<i>CLUB DES AMIS DE BROMMAT</i>	1 500,00
<i>COLLEGE SECTION EQUESTRE</i>	375,00
<i>COMITE DES FETES</i>	6 000,00
<i>CROIX ROUGE NORD AVEYRON</i>	1 000,00
<i>CYCLO CLUB</i>	500,00
<i>ECOLE DE MUSIQUE (Loisirs et culture)</i>	560,00
<i>FNACA</i>	500,00
<i>JUDO CLUB</i>	500,00
<i>LA GRANDE FAMILLE</i>	1 800,00
<i>LES VIEUX VOLANTS DU CARLADEZ</i>	100,00
<i>MOTO CLUB DU CARLADEZ</i>	600,00
<i>PETANQUE DU CARLADEZ</i>	200,00
<i>PREVENTION ROUTIERE</i>	100,00
<i>RESTAURANTS DU CŒUR</i>	200,00
<i>SKI CLUB</i>	700,00
<i>SOCIETE DE CHASSE</i>	850,00
<i>FOYER SOCIO EDUCATIF DU COLLEGE</i>	600,00
<i>ASSOCIATION ALESA (Lycée Pompidou)</i>	100,00
<i>CINEMUR</i>	600,00
<i>LES MARCHEURS DU CARLADEZ</i>	100,00
<i>BADMINTON CLUB DU CARLADEZ</i>	300,00

ASSOCIATION CHAT SANS TOI(T)	500,00
LE VALADOU	500,00
ASSOCIATION LES BÊÊ BÊTES DU SOMME MÊÊ	200,00
Prévu au budget compte 6574	60 000,00
total des subventions	31 684,35
Non affecté	28 315,65

2. CREATION DES EMPLOIS SAISONNIERS 2022.

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la nécessité de procéder à la création d'emplois comme chaque année, pour assurer les tâches liées à l'activité saisonnières (camping, piscine, moulin de burée...)

Compte tenu de ces informations, le Conseil Municipal décide de créer les emplois saisonniers et autorise le Maire à effectuer les recrutements.

Monsieur le Maire fait part des candidatures qu'il a reçues et propose d'attribuer les postes de la façon suivante :

	JUIN	JUILLET	AOUT
PISCINE	Karen MARTINEZ Angélique JEAN-AMANS	Romane VALADIER	Karen MARTINEZ
BUREE /Ménage Piscine	Karen MARTINEZ Angélique JEAN-AMANS	Corentin DELPIROU	Justine FOURCADE- DELPUECH
VOIRIE	Alain DORBAL	Alain DORBAL	Alain DORBAL
		Léo BONY	
BNSSA	Sofia DJARAMOU	Sofia DJARAMOU	Jean-Félix HURIER
MAITRE-NAGEUR	Brice MERILLON ou Rodophe BERNOU	Brice MERILLON ou Rodophe BERNOU	Serge LEGLISE

3. CREATION D'UN EMPLOI PERMANENT

Le Maire rappelle que Rémy SPAGGIARI a été recruté le 1^{er} septembre 2021 en tant qu'agent des services techniques sur un contrat en CDD pour accroissement temporaire d'activité. Ce type de contrat ne peut excéder un an sur une durée de 18 mois.

En conséquence, le contrat de Rémy SPAGGIARI dont il a bénéficié pendant 1 an et qui arrive à son terme le 31 août prochain ne pourra être renouvelé.

Au vu de la nécessité de maintenir le poste d'adjoint technique pour assurer l'entretien des espaces verts, de la voirie communale, des bâtiments communaux et l'entretien de la piscine municipale, Monsieur le Maire propose de créer un poste permanent d'Adjoint technique à temps complet à compter du 1^{er} septembre 2022.

Le conseil municipal approuve la création d'un poste d'adjoint technique permanent à compter du 1^{er} septembre 2022.

4. RÉALISATION D'UN PLAN TOPOGRAPHIQUE VILLAGE DE VACANCES

Monsieur le Maire rappelle que lors de la réunion du 22 mars dernier, le conseil municipal avait décidé de consulter 3 géomètres pour réaliser un plan topographique du village de vacances faisant ressortir la position des bâtiments, les ouvrages (réseaux secs et humides) à une échelle suffisamment grande en prévision d'un découpage par lot:

La consultation a été faite, Monsieur le Maire procède à l'ouverture des enveloppes qu'il a reçues et donne lecture des propositions :

- CROS Géomètres : n'a pas répondu
- ABC Géomètres Expert : 1 680.00€ TTC
- CLAVEIROLES Olivier : 2 379.00€ TTC

Le conseil municipal décide de retenir le cabinet ABC Géomètres Expert, moins disant.

5. APPEL D'OFFRE POUR UNE MISSION DE MAITRISE D'ŒUVRE CONCERNANT LA CONSTRUCTION DE PAVILLONS AU LOTISSEMENT DU COUDERC.

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que par délibération n°2022-011 du 24 février 2022, il avait décidé de signer une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage (AMO) avec Xavier RAVEL, Architecte DPLG (Rodez) pour la création de logements au lotissement du Couderc.

Monsieur le Maire propose à présent de publier un appel d'offres pour une mission de maîtrise d'œuvre pour ce même projet.

Le Conseil Municipal, après discussion, autorise Monsieur le Maire à publier l'appel d'offres et à signer tous les documents relatifs à ce sujet.

Le Conseil municipal décide d'informer les architectes suivants de la publication de l'appel d'offres :

- ↳ Hugues TOURNIER à Rodez
- ↳ CL Architecture à Montbazens
- ↳ Amélie COUFFIGNAL

Madame PRUNET Lucie informe le conseil municipal que lors de la dernière réunion avec M. RAVEL, il a été évoqué le nombre de maisons implantées sur les 2 lots (4 maisons), la conception des maisons (pièces de vie au RDC et chambres au R-1, sans garage) et la position des maisons sur les lots. Ces informations donnent lieu à un débat. Madame PRUNET Lucie explique qu'il s'agit uniquement de propositions, les plans des maisons seront élaborés avec l'architecte qui sera retenu. Elle propose aux membres du conseil d'assister aux prochaines réunions avec M. RAVEL qui auront lieu le 31 mai à 18h30 et le 20 juin à 14h30 afin qu'ils puissent faire part de leurs idées et avis.

6. CONSULTATION POUR LA REFECTION DU PONT AU MOULIN DU RAT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de consulter plusieurs opérateurs économiques pour la réalisation de travaux de réfection du pont au Moulin du Rat Bas. En effet, ce pont est dégradé et doit être réhabilité après avis de l'Architecte des Bâtiments de France.

Le Conseil Municipal, après discussion, est favorable à la réalisation de ces travaux et autorise le Maire à procéder à une consultation auprès de 4 entreprises :

- ↳ SARL FOURNIER et fils à Taussac
- ↳ PRUNET Christian à Brommat
- ↳ SA SOULENQ et fils à Brommat
- ↳ Entreprise SERVANT à Entraygues

Madame SALIS Laurence précise que ces travaux sont soumis aux contraintes environnementales (eau et protection des chauves-souris). Une demande d'autorisation de travaux en rivière a été déposée, la police de l'eau a autorisé les travaux et la déviation de l'eau par le canal. Les travaux devront être faits avant le mois d'octobre. Sur demande de la police de l'eau une écologue interviendra avant, pendant et après les travaux.

7. CONSULTATION POUR LES TRAVAUX D'AMENAGEMENT EN CENTRE URBAIN SUR LA COMMUNE DE BROMMAT.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal de lancer une consultation pour des travaux d'aménagement en centre urbain sur la Commune de BROMMAT.

Plusieurs entreprises seront consultées pour effectuer les travaux suivants :

- ❖ Voie d'accès à la STEP de Bussières
- ❖ Route de la cipièrre
- ❖ Trottoirs du bourg de Brommat (de chez Lynette à chez Titi + école + forge PAGES, coté droit)

Le Conseil Municipal, après discussion, est favorable à la réalisation de ces travaux et autorise Monsieur le Maire à procéder à la consultation des entreprises :

- SA SOULENQ et fils
- FROMENT Jérôme
- EGTP

8. MISE EN PLACE DE POTS A BOUES MAGNETIQUES SUR LES PAC DES MAISONS DU LOTISSEMENT DU COUDERC

L'entreprise ROMIEU a fait un devis d'un montant de 1789.59 € TTC pour l'installation de filtres magnétiques sur les PAC des maisons du lotissement du Couderc que le conseil municipal décide de valider.

9. PROPOSITION DE L'ENTREPRISE SABUT

Monsieur le Maire et Madame DUVAL NOLORGUES Christiane ont reçu Madame ROUZEAU de l'entreprise SABUT qui propose de revoir certains contrats en cours pour améliorer les prestations.

Cette proposition comprend :

- Un nouveau copieur pour l'école puisque le contrat de l'ancien copieur arrive à son terme.
- L'installation d'un répéteur à l'école qui rétablirait le problème de connexion entre les 2 téléphones : le téléphone de la classe de M. CHOUGRANI et le téléphone de la classe de madame BELARD qui sont trop éloignés pour que les communications puissent se faire.
- Une intervention sur les tableaux numériques de l'école pour les remettre à niveau (nettoyage, mise à jour...)
- Un écran interactif visioconférence pour la mairie

Ces prestations auraient un coût de 388.09€/mois contre 404.78€/mois alors que l'ancien contrat proposait moins de prestations.

Compte tenu des explications fournies par Monsieur le Maire, le conseil municipal décide de valider la proposition de l'entreprise SABUT.

10. ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE POUR LES ELECTIONS LEGISLATIVES

Monsieur le Maire donne au conseil municipal le planning de tenue du bureau de vote des prochaines élections législatives qui auront lieu les 12 et 19 juin prochains.

Le planning sera transmis par mail aux conseillers.

11. QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne les informations suivantes au conseil municipal :

- La commune a obtenu une subvention de 2300€ du Département pour le traitement obligatoire d'hygiénisation des boues de la STEP de Brommat
- Le SIEDA a étudié les différentes possibilités d'implantation de la borne de recharge pour véhicules électriques. Il semble que le parking de la salle des fêtes soit l'endroit le plus adapté coté génie civil. Une étude technique sera programmée courant juin.
- Installation d'un relais par FREE pour améliorer la couverture téléphonique de la Commune : il est envisagé de surélever l'antenne de Salazats, une étude va être réalisée.
- Le directeur de l'école a demandé que la cour du bas de l'école soit aménagée (terrain de sport) ; la commission voirie s'est rendue sur place. Un chiffrage doit être fait pour évaluer le coût de l'installation d'un gazon synthétique sur le terrain entier ou seulement sur la partie du terrain de sport. Monsieur le Maire s'occupe de demander les devis (Vallat, Pinquier et paysage concept)
- Le city stade et l'aire de jeux sont terminés. Le conseil municipal souhaite qu'une inauguration soit organisée.
- Monsieur le Maire a reçu une demande d'Anthony LAFON qui souhaiterait que la Commune s'équipe d'un mini bus qui serait mis à disposition des associations du secteur du Carladez pour leurs déplacements.

Séance close à 00h15